

L'autorité européenne va « réexaminer » l'effet sanitaire du bisphénol A

L'agence européenne de sécurité alimentaire (EFSA) a annoncé mardi 26/04/2016 qu'elle allait réexaminer les effets du bisphénol A sur le système immunitaire, pour tenir compte d'études récentes pointant les risques de cette substance chimique pour les foetus et les enfants.

Malgré les appels à une interdiction de cette matière, considérée comme un **perturbateur endocrinien et banni des biberons européens depuis 2011**, l'EFSA a estimé début 2015 que l'exposition au bisphénol A ne présentait « pas de risque pour la santé des consommateurs ».

Cette décision avait mis la France en porte-à-faux, au moment où elle mettait en application une interdiction généralisée à tous les contenants alimentaires de cet antioxydant et plastifiant.

Mais l'EFSA, une agence européenne indépendante, a annoncé mardi qu'elle mettait « en place un groupe de travail composé d'experts internationaux pour évaluer de nouveaux éléments scientifiques sur les effets potentiels du bisphénol A (BPA) sur le système immunitaire ».

Ces données nouvelles sont issues d'un rapport de l'Institut national néerlandais pour la santé publique, analysant deux études sur les effets prénataux et périnataux du bisphénol A sur le système immunitaire. Ce rapport « recommande de promouvoir la recherche sur des alternatives au BPA et de conseiller aux consommateurs de réduire leur exposition », selon l'EFSA.

A la demande des Pays-Bas, l'agence européenne a décidé d'« examiner **spécifiquement la toxicité du BPA pour le système immunitaire à la lumière de ces nouveaux éléments** ». « Ces études n'avaient pas encore été publiées » lorsque l'EFSA a publié sa dernière évaluation des risques du BPA, a-t-elle indiqué.

Début 2015, l'agence européenne avait préconisé de **diviser par douze le seuil de sécurité pour l'exposition humaine à cette substance**. Mais l'exposition humaine réelle au bisphénol A, présent notamment dans les **tickets de caisse**, est « de trois à cinq fois inférieure » à ce nouveau seuil, jugé « sans danger », avait-elle indiqué.

L'agence avait pointé des « incertitudes sur les effets sanitaires potentiels du BPA sur la glande mammaire ainsi que sur les systèmes reproductif, métabolique, neurocomportemental et immunitaire ». Ces effets, ainsi qu'une possible incidence sur le développement de cancers, « sont considérés comme peu probables mais n'ont pas pu être exclus », avait-elle ajouté.

La France avait critiqué cet avis, la ministre française de l'écologie, Ségolène Royal, s'interrogeant alors sur « le poids des lobbies » dans la publication de l'EFSA, créée en 2002 après une série de crises alimentaires.